



COMPTE RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019**

A l'ordre du jour du conseil municipal du 4 juillet 2019, figurait essentiellement la tarification communale pour les activités de cantine et de garderie. Elle a été reconduite sans augmentation.



Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche : garderie « Les Libellules »

Activités périscolaires

Le conseil municipal a délibéré sur le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie communale. Ce règlement intérieur intègre le déménagement de la garderie de l'école du bourg dans les nouvelles installations pour la rentrée 2019/2020. La municipalité y accueillera également le mercredi après-midi, l'accueil de loisirs sans hébergement organisé par la Communauté d'Agglomération du bassin de Brive (C.A.B.B). Les tarifs de cantine et de garderie n'augmentent pas à Saint-Pantaléon-de-Larche pour l'année scolaire prochaine. Alain Lapacherie, le Maire n'a pas exclu d'envisager une tarification au quotient familial. La situation sera réexaminée le moment venu à la lumière d'éléments précis. La tarification de la commune a l'avantage de la simplicité. Les tarifs étant modestes (2,85 euros le repas) eu égard à la qualité de service. Les familles en difficultés ont la possibilité de demander une intervention du C.C.A.S. Au nom de l'opposition, Madame Lecigne s'est félicitée de cette non augmentation mais a tout de même souligné que le budget garderie et cantine pouvait représenter jusqu'à 18% d'un SMIC. Pour une famille monoparentale, c'est considérable.

Les participations communales au transport pour les sorties scolaires, aux fournitures scolaires et classes de découverte ont été prolongées, pour un montant de 315 000 euros depuis le début du mandat.

Affaires financières

Les tarifs des encarts publicitaires dans le magazine municipal ont également été votés sans augmentation. Anne-Marie Oumedjkane a souligné le bon volume des annonceurs qui permet de couvrir les frais d'impression. Elle a également annoncé une hausse du tirage notamment pour faire face au développement des nouveaux quartiers.

Affaires foncières

Une régularisation foncière a été adoptée sur le secteur de Bernou où une petite parcelle de 118 m² doit être intégrée au domaine public.

Intercommunalité

La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche a décidé de participer une nouvelle fois à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité. Ce groupement de commandes est à l'initiative de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (C.A.B.B). Grâce à ce dispositif notamment, la commune maintient ses dépenses d'électricité. Elles sont même en légère baisse à 164 000 euros en 2018.

Personnel Communal

La collectivité va adhérer à la demande du centre de gestion de la Corrèze, à un service de médecine préventive. En l'occurrence, l'association inter-entreprises de santé au travail.

Projet de loi « Engagement et proximité »

Les élus ont également débattu du projet de loi « engagement et proximité ». En effet, le ministre Sébastien Lecornu a demandé de réagir aux propositions qu'il fait suite au grand débat, pour faciliter l'exercice des mandats électoraux. Ses avis seront transmis au Préfet de la Corrèze. Le Maire, Alain Lapacherie s'est félicité du projet de renforcement des pouvoirs de police du Maire et de la possibilité d'établir des amendes administratives par exemple, pour l'occupation du domaine public. La formation des élus a fait l'objet de discussions animées. Le conseil municipal par la voix de Dominique Paroutot a dit toute l'importance qu'il y avait à organiser des formations à l'attention des élus et en particulier des nouveaux élus, compte tenu de la complexité croissante liée à l'exercice des mandats. Cette idée a été jugée très positive, néanmoins ces modalités doivent être étudiées avec attention. Michel Cendra-Terrassa a indiqué que cela serait un vœu pieux si les formations ne sont pas organisées en proximité. La possibilité de mettre en place des congés sans solde pour les élus qui mènent une activité professionnelle, à l'image des pompiers volontaires a été soulevée par Dominique Paroutot. En effet, le congé sans solde est très difficile à mettre en œuvre dans une petite entreprise. C'est notamment pour cette raison, que Martine Jugie a émis l'idée qu'une partie de ces formations puissent être dispensés via un système de e-learning. Elle a été rejointe dans cette proposition par Catherine Lecigne qui a cité des initiatives déjà prises en la matière. Cet équilibre entre proximité et disponibilité apparaît stratégique pour des formations indispensables.

Usine d'incinération : commission de suivi

Martine Jugie a brossé le compte-rendu de la dernière commission de suivi de l'usine de valorisation énergétique de Saint-Pantaléon-de-Larche. L'ensemble des résultats présentant le fonctionnement de l'usine sont disponibles sur le site Internet du Syttom 19, dans la rubrique « Nos installations ». A saint-Pantaléon-de-Larche, l'usine fonctionne globalement de façon tout à fait satisfaisante. Quelques difficultés sont à signaler au niveau de la qualité du tri. Dans les éléments notables, il faut relever l'augmentation de la valorisation énergétique. L'usine est en auto consommation électrique et bénéficie d'une valorisation thermique via la revente de vapeur à l'entreprise Blédina de Brive. Cette valorisation sera améliorée grâce à la mise en service du réseau de chaleur car l'usine d'incinération fournira 40% de son énergie en hiver et 100% en été.

Construction illégale : action devant le tribunal correctionnel

Alain Lapacherie a également annoncé au Conseil municipal que la commune s'acheminait vers une action devant le tribunal correctionnel à propos de l'affaire de la construction illégale de bâtiments sur le quartier de Grange. En effet, dans ce secteur une association a aménagé un bâtiment modulaire sans aucune autorisation et ce en zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I). Ladite association a été sommée de démonter ces installations. Elle ne semble pas vouloir obtempérer. Dans ces conditions, la commune portera l'affaire devant le tribunal correctionnel. Elle se portera partie civile et va s'attacher les services d'un avocat spécialisé en matière d'urbanisme.

Affaires diverses

Les conseillers municipaux ont pris connaissance des dernières déclarations d'intentions d'aliéner, du résultat du tirage des jurés d'assises et du montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (F.P.I.C) 2019 qui grâce à une intervention de la C.A.B.B s'établit à 17 564 euros au lieu de 21 382 euros.

Remerciements

Enfin, Alain Lapacherie a tenu à saluer et féliciter Jean-Paul Vicat, Sous-Préfet de Brive. Monsieur Vicat va très prochainement prendre le poste de Sous-Préfet de Compiègne. Durant les quatre années passées en Corrèze, Alain Lapacherie s'est félicité de la qualité relationnelle et des collaborations très fructueuses qui avaient pu être nouées avec le Sous-Préfet de Brive en particulier sur les grands dossiers d'investissement de la commune.